

*Liberté Egalité Fraternité  
République Française*

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

09 MAI 2012

Monsieur Daniel MESGUICH  
Directeur  
Conservatoire National Supérieur d'Art  
Dramatique (CNSAD)  
2, bis rue du Conservatoire  
75009 PARIS

Nos réf. : CC/3168/LTA

Monsieur le Directeur,

Vous avez été renouvelé dans vos fonctions de directeur du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) à compter du 9 décembre 2010, pour une période de trois ans.

Lors de ce premier mandat effectué à la direction de cet établissement, vous avez eu l'occasion de mettre en œuvre la réforme pédagogique qui vous tenait à cœur, ainsi que d'inscrire le conservatoire dans le processus de Bologne, en obtenant l'habilitation à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien et en formalisant une convention avec l'université Paris VIII, qui permet à vos élèves d'obtenir une licence en arts du spectacle.

La parution, le 22 mai dernier, de son nouveau décret statutaire, dote le conservatoire des instances de direction appropriées dans le cas d'un établissement public d'enseignement supérieur. Ce texte prévoit notamment la mise en place d'un conseil des études, qui aura à débattre de toutes les questions liées à la formation artistique professionnelle. Ce conseil est composé de représentants élus des personnels pédagogiques et des élèves. Je vous encourage vivement à y inviter toute personne susceptible d'apporter des éclairages complémentaires aux questions traitées, notamment concernant les développements futurs des enseignements.

Ce conseil des études sera appelé à mettre rapidement en place une nouvelle mouture du règlement des études, ainsi qu'à détailler l'annexe consacrée au contenu des enseignements et à leur répartition en crédits ECTS, pour chacun des six semestres universitaires. L'équipe pédagogique sera ainsi amenée à préciser les contenus, objectifs et modalités d'évaluation des différents cours, ateliers ou stages semestriels, travail qui servira de base pour la rédaction d'un livret étudiant.

Par ailleurs, le nouveau statut prévoit, en son article 3, qu'un arrêté définira les fonctions, le mode de recrutement et de gestion des personnels pédagogiques. Vous transmettez vos propositions à la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication, qui organisera des réunions de travail avec le service des ressources humaines, afin de veiller à la validité réglementaire des dispositions proposées et à leur cohérence avec celles des deux autres conservatoires nationaux supérieurs.

Au delà de la mise en place du diplôme de niveau II, je me félicite que le conservatoire se donne des ambitions nouvelles et inscrive une dimension de recherche dans ses cursus d'enseignement. Par son association à la fondation de coopération scientifique « *Paris Sciences et Lettres* » (PSL), ainsi que par sa participation au programme doctoral « *Sciences, art, création et recherche* » (SACRe).

Parallèlement, vous avez récemment proposé à la direction générale de la création artistique la mise en place d'un cursus de deuxième cycle aboutissant à un diplôme d'établissement et vous ambitionnez que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lui confère le grade de master, après évaluation par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) de la formation proposée. Je vous demande de vous rapprocher de la direction générale de la création artistique, votre direction de tutelle, en lui apportant les éléments de langage qui préciseront la faisabilité de votre projet : maquette, phasage, implications budgétaires.

Par ailleurs, vous participerez, avec les autres écoles supérieures de théâtre françaises, à différentes réflexions transversales, dont certaines sont déjà engagées, notamment sur l'insertion professionnelle, la formation continue, la validation des acquis de l'expérience, les liens avec l'enseignement initial, les passerelles avec les enseignements voisins, comme le cirque ou la marionnette.

Enfin, vous vous attacherez à nouer des conventions de partenariat avec les théâtres nationaux et les centres dramatiques implantés en Île-de-France, afin de faciliter l'accueil en stage de vos élèves et d'amplifier vos actions de mise en situation professionnelle.

Comme les autres établissements publics relevant du ministère de la Culture et de la Communication, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique doit s'impliquer pleinement dans l'exercice de révision générale des politiques publiques impulsé et suivi au plus haut niveau de l'État. Dans le contexte actuel de maîtrise de la dépense publique et de stabilisation de la subvention de l'État, vous poursuivrez l'accroissement de vos ressources propres, indispensable au développement des actions nouvelles de l'établissement.

Le maintien d'un bon climat social devra être une de vos préoccupations permanentes : vous veillerez à associer, en amont, la tutelle à toute proposition susceptible d'y contribuer.

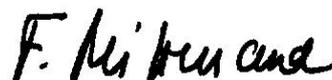
En ce qui concerne les locaux et leur nécessaire évolution, la direction générale de la création artistique a mis à l'étude les conditions de faisabilité, en premier lieu, d'une surélévation du bâtiment actuel du conservatoire et, en deuxième hypothèse, d'une intégration de locaux d'enseignement (à l'exception de la salle à l'italienne) dans le programme de travaux envisagés sur le site de la Villette. Les conclusions de ces études devraient permettre d'effectuer le choix le plus pertinent pour l'avenir de l'établissement dont l'importance pour l'enseignement supérieur du théâtre dans notre pays n'est plus à démontrer.

.../...

Je vous demande également, ainsi qu'aux autres établissements de mon ministère, de prendre en compte les problématiques liées au développement durable. Vous aurez, enfin, à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je souhaite que la période qui s'ouvre vous permette de conduire, avec vos équipes et l'appui de la direction générale de la création artistique, un projet qui réponde à l'ambition qui motive l'État pour le Conservatoire national supérieur d'art dramatique. L'ensemble des objectifs évoqués ci-dessus seront repris et développés dans le contrat de performance entre l'État et votre établissement, qui devra être signé avant le 31 décembre 2012.

Confiant dans votre capacité de mener à bien votre mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric MITTERRAND

---